

A1. Qu'est-ce que la politique publique de façon générale ?

En général, la politique publique désigne un ensemble de décisions visant à résoudre un problème que le gouvernement estime être prioritaire (35). La politique publique est élaborée par une entité publique (parfois avec la participation et la contribution d'autres parties prenantes) et peut être mise en œuvre par un ensemble d'acteurs publics et privés. Le choix des instruments à employer pour mettre en œuvre une telle politique dépend des objectifs poursuivis. Elle n'est pas statique. Il s'agit par ailleurs d'un moyen par lequel le gouvernement expose sa vision concernant différents éléments, par exemple, l'égalité, les droits humains, le développement social.

Les documents traitant de la politique publique suggèrent un modèle semblable à celui présenté dans la figure 2 pour comprendre le cycle de la politique publique.



Fig. 2. Cycle d'une politique publique

Source : référence 36, à partir de documents traitant de la politique publique (37-42).

D'après ce cycle, la première phase de la conception de la politique publique consiste à définir ce que la littérature et les experts en la matière appellent « le(s) problème(s) public(s) ». Sur la base de cette définition et de la hiérarchisation des problèmes publics, des mesures visant à résoudre ce problème sont définies et hiérarchisées dans le cadre d'un processus complexe. La façon dont un gouvernement définit le problème public déterminera la conception de la

politique publique et des instruments de mise en œuvre, y compris le budget public qui en constitue un élément clé. Dans le cadre de bonnes pratiques, la politique publique est évaluée de façon à en déterminer les retombées et les contributions.

Le « problème public » constitue le grand concept de cette approche, car la conception et la mise en œuvre de la politique en découlent. En général, le problème public peut être compris comme l'écart séparant la situation actuelle d'une situation souhaitable qui affectera

un groupe de personnes dans un contexte donné. Pour les décideurs politiques, la définition du problème public comprend au moins les étapes suivantes :

- détermination du problème ;
- détermination des causes sous-jacentes, et de celles qui sont les plus importantes ;
- détermination des personnes concernées et de l'ampleur des conséquences qu'elles subissent ; et
- détermination de l'évolution du problème s'il n'est pas résolu.

La détermination de ce qui constitue un problème public n'est ni neutre ni objective, mais dépend de la personne ou l'entité qui le définit, de son idéologie, de ses préjugés, de ses priorités politiques, etc. Le même type de problème public peut être défini (et donc résolu) de différentes manières selon ladite personne ou entité. Un problème public a au moins trois dimensions :

- **une dimension technique** : les données qui étayent les motifs justifiant qu'il s'agit d'un problème public, les causes principales, et les solutions prioritaires ;
- **une dimension politique** : une solide justification des raisons expliquant que la priorité est accordée à un problème public donné plutôt qu'à d'autres ; et
- **une dimension sociale** : les implications de ce choix pour la société dans son ensemble.

La figure 2 synthétise les éléments pris en compte par les acteurs gouvernementaux lors de la définition d'un problème public suivant la théorie en matière de politique publique et la politique visant à le résoudre.

Tableau 2. Que faut-il prendre en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique publique ?

Justification	Pourquoi devrions-nous intervenir ?
Diagnostic	Quelles sont les causes et les conséquences du problème ?
Objectif	Pourquoi et comment devons-nous résoudre le problème ?
Processus	Quelles sont les étapes à suivre pour résoudre le problème ?
Acteurs	Quelles sont les parties prenantes ?
Ressources	Quels outils sont disponibles ?
Temporalité	Pour quand prévoyons-nous la résolution du problème ?
Résultats escomptés	Quels changements attendons-nous après l'intervention ?

Source : adapté à partir de la référence 36, sur la base de documents traitant de la politique publique (43, 44).

Les plans nationaux de développement sont un instrument courant qui illustre le point de vue d'un gouvernement à l'égard de ce qu'il estime être des « problèmes publics » prioritaires et la manière dont il envisage de les résoudre. De tels plans suivent le cycle de vie d'un gouvernement particulier et indiquent les éléments auxquels ce dernier accordera la priorité à titre de problèmes publics et la manière dont il les traitera au cours de son mandat. Il s'agit par conséquent d'un plan pluriannuel reflétant les priorités d'un gouvernement et ses opinions quant aux meilleures façons de les réaliser.

Chapitre 2. Contenu fondamental pour comprendre la couverture sanitaire universelle et les budgets publics pour la santé

Module 2. Introduction au financement public de la santé qui est pertinent pour le plaidoyer budgétaire lié à la réalisation de la couverture sanitaire universelle

Section A. Introduction à la politique publique et à son lien avec le budget au regard de la couverture sanitaire universelle